

M. Nsame Priso (Hans), centre hospitalier, Vesoul (Haute-Saône).
M. Paris (Vincent), hôpital local, Beauvois-et-la-Vallée (Maine-et-Loire).

Mlle Pasquier (Sophie), centre hospitalier, Saint-Dié-des-Vosges (Vosges).

Mlle Peyron (Catherine), hôpital local, Lusignan (Vienne).

Mme Quintelier (Nathalie), centre hospitalier de Calais (Pas-de-Calais).

M. Sarris (Philippe), centre hospitalier, Clermont-de-l'Oise (Oise).

M. Serradell (Jean-François), centre hospitalier, Saint-Omer-Helfaut (Pas-de-Calais).

Mme Tourneur (Hélène), centre hospitalier intercommunal, Beauvois-et-la-Vallée (Maine-et-Loire).

M. Van Besien (Christophe), centre hospitalier, Armentières (Nord).

Arrêtés du 18 décembre 2002 portant nomination et titularisation (directions d'établissements sociaux et médico-sociaux)

NOR : SANH0224323A

Par arrêtés du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées en date du 18 décembre 2002, sont nommés et titularisés à compter du 1^{er} janvier 2003, en application des dispositions des articles 13 et 14 du décret n° 2001-1345 du 28 décembre 2001 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, en qualité de :

1. Directeurs ou directrices d'établissements sociaux et médico-sociaux

Foyer départemental de l'enfance, à Puilboreau (Charente-Maritime) : M. Fabrice Dumenil.

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, à Reims (Marne) : Mme Delphine Jacquemin.

Institut médico-professionnel, à Ribécourt-Dreslincourt (Oise) : Mme Bruna Isopo.

Foyer de l'enfance, fondation Borniche, à Mary-sur-Marne (Seine-et-Marne), établissement géré par le département de la Seine-Saint-Denis : Mlle Amélie Lebas.

Foyer départemental de l'enfance, à Auxerre (Yonne) : Mlle Sandra Leroy.

Maison d'enfants Saint-Henri, à Coulanges-sur-Yonne (Yonne) : M. Gaëtan Lethiec.

2. Directeurs adjoints ou directrices adjointes d'établissements sociaux et médico-sociaux

Maisons de l'enfance et de la famille, à Marseille (Bouches-du-Rhône) : Mlle Karine Leteve.

Centre d'aide par le travail Belna, à Plémet (Côtes-d'Armor) : Mlle Pascale Pachnik.

Centre départemental de l'enfance, à Toulouse (Haute-Garonne) : Mlle Amélie Leymarie.

Centre d'aide par le travail, à Savenay (Loire-Atlantique) : Mme Danielle Gilles-Garaud.

Centre d'accueil mère et enfants, à Beauvais (Oise) : Mlle Frédérique Holle.

Foyer départemental de l'enfance, à Perpignan (Pyrénées-Orientales) : Mlle Christelle Faucitano.

Centre d'aide par le travail, à Montreuil (Seine-Saint-Denis) : M. Yannick Sauveur.

Foyer de l'enfance, à Villepinte (Seine-Saint-Denis) : M. Yves Godard.

Arrêté du 20 décembre 2002 relatif au groupe technique national de définition des objectifs de la loi de programmation quinquennale en santé publique et portant nomination de ses membres

NOR : SANP0224326A

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées,

Vu le décret n° 2002-896 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé auprès du directeur général de la santé un groupe technique national de définition des objectifs de la loi de

programmation quinquennale en santé publique. Il a pour mission de rendre au directeur général de la santé un rapport en vue de l'élaboration de la loi de programmation quinquennale en santé publique.

Dans ce cadre, le groupe technique national est chargé :

- de proposer les orientations stratégiques susceptibles de constituer les axes prioritaires de la loi ;
- de repérer, pour chacun des problèmes de santé prioritaire, les facteurs essentiels susceptibles de les influencer, d'identifier ceux sur lesquels il est possible d'agir et de proposer des objectifs opérationnels quantifiés les concernant ;
- de proposer les mesures de nature à atteindre les objectifs ci-dessus, des indicateurs permettant de suivre leur réalisation ainsi que d'identifier les catégories d'acteurs à mobiliser et les facteurs de blocage ou de facilitation.

Art. 2. – Le groupe technique national de définition des objectifs de la loi de programmation quinquennale en santé publique comporte un sous-groupe méthodologique. Il constitue en tant que de besoin des groupes de travail.

Art. 3. – Placé sous la présidence du directeur général de la santé, le groupe technique national de définition des objectifs de la loi de programmation quinquennale en santé publique est composé :

a) D'un représentant de chacun des services suivants :

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie ;

Direction générale de l'action sociale ;

Direction générale de la santé ;

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ;

Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins ;

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques ;

Direction de la sécurité sociale ;

Direction des relations du travail ;

b) D'un représentant de chacun des organismes suivants :

Académie nationale de médecine ;

Agence française de sécurité sanitaire des aliments ;

Agence française de sécurité sanitaire environnementale ;

Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé ;

Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole ;

Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles ;

Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé ;

Conférence des directeurs d'agences régionales de l'hospitalisation ;

Conférence des directeurs régionaux des affaires sanitaires et sociales ;

Ecole nationale de la santé publique ;

Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé ;

Haut comité de la santé publique ;

Institut de recherche pour le développement ;

Institut de veille sanitaire ;

Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Institut national de la statistique et des études économiques ;

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé ;

c) Des personnes suivantes, désignées en raison de leur compétence :

D^r Annick Alpérovitch ;

D^r Patrick Alvin ;

P^r Philippe Amouyel ;

P^r Michel Aubier ;

D^r Ségolène Aymé ;

M^{me} Nathalie Bajos ;

D^r Denis Bard ;

D^r Rémy Bataillon ;

P^r Bernard Bégaud ;

P^r Claudine Blum-Boisgard ;

P^r Gérard Bréart ;

P^r Gilles Brucker ;

D^r Laurent Chambaud ;

D^r Marie-Aline Charles ;

D^r Yves Charpak ;

P^r Gabriel Coscas ;

D^r Joël Coste ;

M^{me} Christine de Peretti ;

D^r René Demeulemeester ;

P^r Jacques Estève ;
 P^r Didier Fassin ;
 M. Bertrand Garros ;
 P^r Marcel Goldberg ;
 D^r Serge Hercberg ;
 D^r Patrick Hescot ;
 M. Eric Jouglà ;
 M. Alain Jourdain ;
 M. Bernard Laumon ;
 M^{me} Catherine Le Galès ;
 P^r Sylvie Legrain ;
 M^{me} France Lert ;
 D^r Anne-Marie Magnier ;
 P^r Jacques Massol ;
 P^r Joël Ménard ;
 M. Jean-Claude Moisdon ;
 D^r Bertrand Nalpas ;
 M. Xavier Niel ;
 M^{me} Valérie Paris ;
 P^r Christian Perronne ;
 P^r Stanislas Pol ;
 M. Jean-François Ravaut ;
 P^r Philippe Ravaut ;
 M^{me} Karen Ritchie ;
 P^r Michel Rossignol ;
 P^r Frédéric Rouillon ;
 D^r Michel Rosenheim ;
 P^r François Sigaux ;
 D^r Dominique Simon ;
 P^r Jean-Louis Terra ;
 P^r Jean-Christophe Thalabard ;
 M^{me} Anne Tursz ;

P^r Serge Uzan ;
 P^r Philippe Vinceneux ;
 M^{me} Josiane Warszawski.

Art. 4. – I. – Le sous-groupe méthodologique comprend les personnes suivantes :

P^r Claudine Blum-Boisgard ;
 P^r Gilles Brucker ;
 D^r Laurent Chambaud ;
 D^r Yves Charpak ;
 D^r Joël Coste ;
 M^{me} Christine de Peretti ;
 D^r René Demeulemeester ;
 M. Bertrand Garros ;
 M. Alain Jourdain ;
 M^{me} Catherine Le Galès ;
 M. Jean-Claude Moisdon ;
 M. Xavier Niel ;
 M^{me} Valérie Paris ;
 P^r Jean-Christophe Thalabard.

II. – M^{me} Catherine Le Galès est désignée comme rapporteur du groupe technique national de définition des objectifs de la loi de programmation quinquennale en santé publique auprès du directeur général de la santé.

Art. 5. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 2002.

Pour le ministre et par délégation :
 Le directeur général de la santé.
 L. ABENHAÏM

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

Arrêté du 28 octobre 2002 portant inscription sur une liste d'aptitude pour l'accès au corps d'ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts

NOR : AGRA0202772A

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en date du 28 octobre 2002, les agents dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts au titre de l'année 2002 :

M. Claude Robert, ingénieur divisionnaire des travaux des eaux et des forêts, chef de mission ;

M. Dominique Mandouze, ingénieur divisionnaire des travaux ruraux, chef de mission ;

M. Paul Ginies, ingénieur divisionnaire des travaux agricoles ;

M. Jean-Pierre Renaud, ingénieur divisionnaire des travaux des eaux et des forêts ;

M. Sylvain Labbe, ingénieur divisionnaire des travaux ruraux.

Arrêté du 13 décembre 2002 portant inscription à un tableau d'avancement (ingénieurs divisionnaires des travaux ruraux)

NOR : AGRA0202788A

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en date du 13 décembre 2002, les ingé-

nieurs des travaux ruraux dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur divisionnaire des travaux ruraux :

35 bis Charrade (Gilles) ;
 36 Athenoux (Jean-Claude) ;
 37 Desmet (Jean-Michel) ;
 38 Huynh (Van-Nghia).

Arrêté du 20 décembre 2002 portant inscription à un tableau d'avancement (ingénieurs divisionnaires des travaux agricoles)

NOR : AGRA0202789A

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en date du 20 décembre 2002, les agents dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur divisionnaire des travaux agricoles au titre de l'année 2002 :

45 M. Louis Renaud ;
 46 M. Albert Fillon ;
 47 M. Lucien Abrial ;
 48 M. Christian Marguet ;
 49 Mme Françoise Huet.